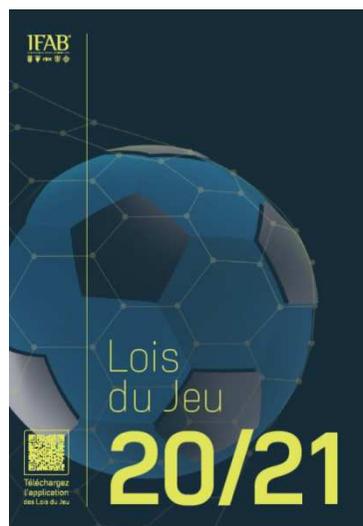




Modifications des Lois du jeu 2020-2021



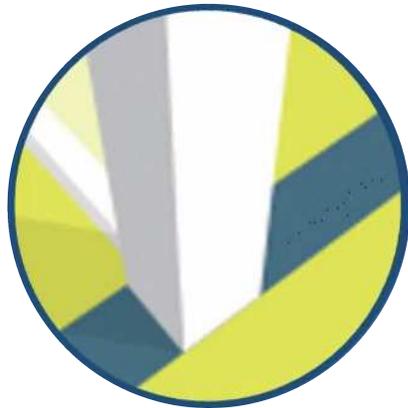
✓ *Changement et Clarifications apportés aux Lois*



Loi 1 - Terrain

=> But

- Les poteaux de but et la barre transversale peuvent être une combinaison des quatre formes de base:



Carré



Rectangle



Rond



Elliptique



Loi 10 – Issue d'un match => Tirs au but

- Les avertissements ne sont pas reportés dans l'épreuve des tirs au but.

=> Un joueur qui reçoit un avertissement durant le match et un autre durant ladite séance de tirs au but n'est pas exclu (*que ce soit pendant la séance ou d'un point de vue disciplinaire*)



* Voir également les modifications de la Loi 14



Loi 11 – Hors-Jeu

=> Infraction

- Une main intentionnelle commise par un joueur en défense est considérée comme une « action délibérée » eu égard au hors-jeu.

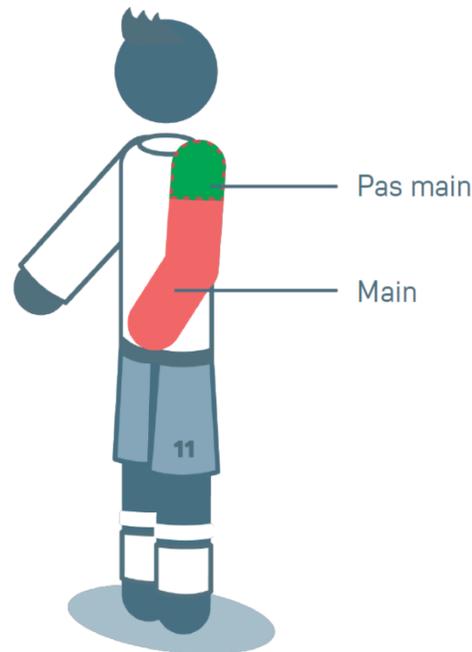
=> Ce qui signifie qu'un joueur attaquant en position de hors-jeu sera remis en jeu, par la main délibérée d'un défenseur.





Loi 12 – Fautes et Incorrections => Coup franc direct

- Afin de pouvoir déterminer les fautes de main, la limite supérieure du bras coïncide avec la bas de l'aisselle (*voir schéma ci-dessous*)





Loi 12 – Fautes et Incorrections

=> Coup franc direct

- Une main « accidentelle » commise par un joueur en Attaque (ou un coéquipier) n'est pénalisée que si elle survient « immédiatement » avant un but ou une occasion de but manifeste.
- Toute infraction (et pas seulement une faute) commise pour « perturber ou stopper une attaque prometteuse » doit être sanctionnée d'un avertissement.
- Un gardien de but peut recevoir un avertissement ou une exclusion pour avoir touché « illégalement » le ballon une deuxième fois après la reprise du jeu (CPB, CF,...), même s'il le touche du bras / de la main.

Loi 12 – Fautes et Incorrections => Motif d'Avertissement

- Un joueur qui ne respecte pas la distance réglementaire (4 mètres) sur une balle à terre (BAT) doit être sanctionné d'un avertissement.





Loi 12 – Fautes et Incorrections

=> Reprise du jeu retardée pour infliger un carton & Avantage

- Si l'arbitre permet l'exécution rapide d'un CF ou laisse l'avantage, après l'hannihilation d'une occasion de but manifeste, l'exclusion (*retardé*) devient un avertissement, donc par souci de cohérence, lorsque l'arbitre permet l'exécution rapide d'un CF après une infraction ayant perturbé ou stoppé une attaque prometteuse, l'avertissement (*retardé*) ne doit pas être administré.



Loi 14 – Pénalty

- Une infraction commise par le gardien de but (GB) n'est pas pénalisée si le tir manque le but ou rebondit sur le(s) poteau(x) / la barre transversale (sans que le GB n'ait touché le ballon) sauf si cette infraction a clairement perturbé le tireur.
- Le GB est mis en garde lors de la première infraction et reçoit un avertissement en cas de récidive(s).
- Si le tireur et le GB commettent une infraction exactement au même moment, le tireur est pénalisé.





Glossaire

- La définition de l'infraction « Tenir un adversaire » a été ajoutée.
- La position d'un joueur lors d'une reprise du jeu est la position de ses pieds ou de toute partie de son corps avec le sol, sauf dans les circonstances décrites à Loi 11 – Hors-Jeu.



Clarification

- Si, lors d'un coup de pied de but ou d'un coup franc, le gardien de but « lève » le ballon pour un coéquipier qui lui remet de la tête (ou de la poitrine) afin qu'il s'en saisisse, le coup de pied de but ou le coup franc est à rejouer. Aucune sanction disciplinaire n'est infligée (sauf si ce fait de jeu se reproduit de manière persistante).





La Commission
Départementale de
l'Arbitrage du District de
l'Orne vous souhaite une
excellente saison 2020-2021